Compiègne (60) : Abdeslam Chadid condamné pour avoir agressé sexuellement et séquestré une de ses voisines

19/07/2017 à 23h12

La Compiègnoise laissait la porte ouverte pour son chat. Son voisin est entrée, pour abuser d'elle.

Le tribunal de Compiègne a condamné, mardi 18 juillet 2017, Abdeslam Chadid à trente mois de prison, avec un maintien en détention. Il est accusé d'avoir agressé sexuellement et séquestré une de ses voisines, le 4 août 2015.

Froidement, la victime a raconté au tribunal sa peur de voir ce monsieur chez elle, sa tentative infructueuse d'envoyer un message de détresse avec son téléphone portable, ses tentatives de discussion autour d'Allah, pour "calmer ses ardeurs".

Courrier-Picard